



Politique d'invalidation des résultats

Policy name	Politique d'invalidation des résultats des examens pancanadiques
Type	Politique d'administration et de livraison des examens
Effective date	Le 7 septembre 2023
Revision date	
Audience	Candidats, membres du ACOR-PMTCA, personnel du ACOR-PMTCA

1. Object

L'Alliance canadienne des organismes de réglementation des praticiens de la médecine traditionnelle chinoise et des acupuncteurs (ACOR-PMTCA) élabore et administre des examens d'accréditation pour les praticiens de la médecine traditionnelle chinoise et les acupuncteurs (MTC/A) au Canada. Les résultats de l'examen sont utilisés par les organismes de réglementation pour prendre plusieurs décisions importantes, y compris si les candidats à l'admission (« candidats ») sont autorisés à exercer une profession ou à se présenter comme membres de la profession. La confiance dans la sécurité et l'intégrité des examens est essentielle pour appuyer les décisions en matière de délivrance de permis prises par les organismes de réglementation régissant la profession au Canada.

La présente politique vise à établir un processus et une pratique solides et rigoureux pour évaluer la validité des résultats d'examen et invalider les résultats en raison d'irrégularités dans les tests. Aux fins de la présente politique, une irrégularité de test comprend des irrégularités dans les résultats d'examen, telles que des modèles de réponse inhabituels ou des augmentations de score d'un examen à l'autre, et une conduite ayant une incidence sur la validité des résultats de l'examen, comme la tricherie, les divergences ou la falsification de l'identification d'un candidat, et l'inconduite ou le plagiat du candidat. Les résultats peuvent être invalidés en cas d'irrégularité de test en l'absence de toute preuve de l'implication personnelle d'un candidat dans des activités irrégulières.

Il est fortement conseillé aux candidats de consulter cette politique et tout autre document pertinent, comme *le Manuel du candidat aux examens pancanadaux*, pour s'assurer qu'ils sont au courant des circonstances dans lesquelles les résultats d'examen peuvent être invalidés.

2. Portée

Cette politique se limite aux examens pancanadiques offerts par l'ACOR-PMTCA et ses administrateurs d'examens. Les questions concernant l'admission à la profession doivent être adressées à l'organisme de réglementation qui a rendu la décision.

Au cours d'un examen, les candidats ne sont pas autorisés à communiquer avec quiconque, à l'exception du ou des surveillants. Un comportement perturbateur, menaçant ou frauduleux signalé au ACOR-PMTCA par l'administrateur du test peut être un motif de résiliation de l'examen du candidat et de retrait du candidat du centre de test.

Les candidats sont suivis tout au long de la présentation de l'examen afin d'assurer un niveau élevé de sécurité et d'assurer l'intégrité de l'examen pour tous les candidats. L'audio et la vidéo peuvent être enregistrés dans les centres de test et l'administrateur des tests signalera toute irrégularité au ACOR-PMTCA.

Les candidats ne sont pas autorisés à supprimer tout contenu d'examen du centre de test et ne peuvent pas partager, discuter ou diffuser tout contenu d'examen avant, pendant ou après l'administration. L'administrateur des tests signalera toute irrégularité au ACOR-PMTCA. Les candidats qui soupçonnent l'inconduite d'autres candidats doivent le signaler immédiatement au surveillant ou, si la conduite a eu lieu avant ou après l'administration de l'examen, signaler la violation au ACOR-PMTCA. L'ACOR-PMTCA enquêtera sur tous les incidents signalés.

Après l'administration d'un examen, l'ACOR-PMTCA peut effectuer une analyse des données médico-légales des résultats pour identifier les irrégularités. Une telle analyse est effectuée sur les résultats de tous les candidats et prend en compte de multiples facteurs dans les conditions de l'examen, tels que les diplômés du même programme qui passent l'examen en même temps. L'ACOR-PMTCA ne fournit pas de détails précis sur les méthodes utilisées pour déterminer les irrégularités afin d'empêcher les candidats de contourner les indicateurs statistiques utilisés pour l'analyse des données judiciaires. Cette analyse est un processus continu qui permet que les résultats des examens puissent être examinés et invalidés à une date ultérieure à la date de test initiale.

3. Énoncé d'entente du candidat

Au début de chaque examen, tous les candidats doivent reconnaître l'énoncé d'entente suivant du candidat concernant la conduite éthique et la possibilité d'invalidation des résultats :

« L'examen suivant de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation des praticiens de la médecine traditionnelle chinoise et des acupuncteurs (ACOR-PMTCA) est hautement confidentiel. Les questions d'examen sont la

propriété du ACOR-PMTCA. La divulgation non autorisée des questions d'examen est interdite en vertu des lois sur le droit d'auteur. En acceptant cette déclaration d'entente, vous acceptez de maintenir la confidentialité des questions d'examen, même après avoir passé l'examen. Cela inclut de ne pas discuter du contenu avec toute personne qui a écrit l'examen avant vous, avec vous, ou qui n'a pas encore écrit l'examen.

Veillez consulter l'accord suivant sur les règles d'examen. Contactez le surveillant si vous avez des questions.

- Une fois que vous avez commencé votre examen, vous ne pouvez pas communiquer avec d'autres personnes, y compris, mais sans s'y limiter, d'autres participants, membres de la famille, amis ou collègues. Tout comportement perturbateur, menaçant ou frauduleux peut être un motif de résiliation de l'examen.
- Pour assurer un haut niveau de sécurité tout au long de l'expérience de test, vous serez surveillé à tout moment. L'audio et la vidéo peuvent être enregistrés.
- Si vous souhaitez prendre une pause dans les toilettes ou si vous rencontrez des problèmes ou des distractions ou si vous avez d'autres questions ou préoccupations, vous devez communiquer directement avec le surveillant du centre de test et le surveillant vous aidera. Le surveillant ne peut pas répondre aux questions liées à la fonctionnalité ou au contenu de l'examen. Si vous avez des préoccupations au sujet d'une question ou d'une image de test, notez le numéro de l'article (question), s'il est disponible, afin que l'article soit examiné.
- Vous ne devez pas supprimer des copies des questions et / ou des réponses de l'examen et ne pouvez pas partager, discuter, publier ou autrement diffuser le contenu de l'examen (c'est-à-dire les questions, les réponses vues ou le contenu général) avec quiconque. Si vous ne respectez pas les règles ci-dessus, si vous ne modifiez pas l'ordinateur ou si vous êtes soupçonné d'une violation de l'examen, les mesures appropriées seront prises.
- Si vous soupçonnez ou sentez qu'un autre candidat est en violation des instructions d'examen et / ou de la déclaration d'entente du candidat, vous devez signaler la violation au surveillant ou au ACOR-PMTCA immédiatement après votre soumission à l'examen.
- Vos résultats peuvent être annulés s'il existe une base de bonne foi pour remettre en question la validité des résultats pour quelque raison que ce

soit, nonobstant l'absence de toute preuve de l'implication personnelle d'un candidat dans des activités irrégulières. Les preuves qui peuvent invalider les résultats d'un examen peuvent inclure, mais sans s'y limiter, des modèles de réponse inhabituels ou des augmentations de score inhabituelles d'un examen à l'autre.

Vous comprenez les informations fournies ci-dessus et acceptez de suivre ces règles en plus de toute autre règle du programme que vous pourriez avoir acceptée lors de l'inscription à cet examen. Si vous ne suivez pas les règles ou si vous êtes soupçonné de tricher ou de trafiquer l'ordinateur, cela sera signalé au ACOR-PMTCA. L'ACOR-PMTCA se réserve le droit d'annuler ou de retenir tout résultat d'examen lorsque, de l'avis exclusif du ACOR-PMTCA, une irrégularité d'essai se produit ; il y a eu tricherie ; il y a une divergence apparente dans l'identification d'un candidat ou une falsification de celle-ci ; un candidat se livre à une inconduite ou à un plagiat ; ou les résultats sont considérés comme invalides pour quelque raison que ce soit.

4. Processus d'enquête

Les candidats qui démontrent un comportement perturbateur, menaçant ou frauduleux pendant l'examen tel que rapporté par l'administrateur du test peuvent être retirés du centre de test et avoir leur examen terminé. Si un candidat est retiré du centre de test, le directeur exécutif du ACOR-PMTCA signalera les circonstances à l'organisme de réglementation du candidat.

Si l'ACOR-PMTCA identifie une irrégularité dans les résultats d'examen ou reçoit une allégation d'irrégularité d'essai, une enquête sera ouverte. L'enquête peut comprendre, sans toutefois s'y limiter, l'examen des registres et des rapports de l'administrateur du test, des demandes de réponses écrites ou d'entrevues avec le ou les candidats en question et tout témoin, un examen des preuves documentaires fournies avec l'allégation ou recueillies au cours de l'enquête, et une analyse médico-légale des données d'examen. On s'attend à ce que les candidats collaborent au processus d'enquête. Le refus d'une personne de coopérer à une enquête peut invalider les résultats de son examen.

L'ACOR-PMTCA prendra les mesures suivantes si les preuves par observation, découverte ou analyse statistique suggèrent qu'un ou plusieurs scores candidats peuvent être invalides en raison d'une irrégularité :

- a) Le Directeur exécutif lancera une enquête et informera le(s) candidat(s) en question qu'une irrégularité a été décelée. Les candidats auront l'occasion de répondre à l'irrégularité.
- b) Le Comité directeur de l'ECP convoquera une réunion pour examiner les conclusions de l'enquête une fois terminées.
- c) Le Comité directeur de l'ECP déterminera si les résultats des candidats individuels seront invalidés en fonction des résultats de l'enquête. Les candidats qui ont invalidé les résultats ne recevront pas de note (réussite / échec) pour l'examen.
- d) Le directeur exécutif du ACOR-PMTCA émettra les communications suivantes après une décision d'invalider les résultats des candidats :
 - i. Lettre au candidat décrivant la décision du Comité directeur de l'ECP d'invalider les résultats ; une copie de cette lettre sera remise au registraire de l'organisme de réglementation du candidat.
 - ii. Lettre aux organismes de réglementation de la MTC/A partout au Canada pour aviser les registraires de la décision du Comité directeur de l'ECP d'invalider les résultats du candidat. Cette mesure est prise pour s'assurer que tous les organismes de réglementation sont au courant de la décision dans le cas où un candidat demande un permis d'exercice dans une autre province.
- e) L'organisme de réglementation du candidat déterminera, conformément à ses propres politiques, si le candidat sera autorisé à passer de nouveau l'examen et si toute autre mesure est nécessaire en réponse à l'invalidation des résultats.

Si les résultats de l'enquête indiquent qu'un droit d'auteur du ACOR-PMTCA a été violé, le recouvrement des dommages-intérêts peut être demandé. Dans le cas d'activités illégales, l'ACOR-PMTCA peut signaler les circonstances aux organismes d'application de la loi appropriés. L'ACOR-PMTCA se réserve le droit d'intenter toute action en justice nécessaire en ce qui concerne la violation du droit d'auteur et les irrégularités de test.

5. Décision finale

Il n'y a pas de processus d'appel pour l'invalidation des résultats. Le Comité directeur de l'ECP n'invalides les résultats que dans les cas où une enquête détermine que les résultats de l'examen ne sont pas valides. La décision du Comité directeur est définitive. Les candidats doivent communiquer avec leur organisme de réglementation pour obtenir des renseignements sur la reprise de l'examen.